

Les offres de Services spécialisés



Le contexte et les enjeux, incluant les offres de services spécialisés aux familles et aux proches, aux partenaires ainsi que notre engagement dans la collectivité.



Table des matières

Introduction	🤻
Le caractère spécialisé des services	4
La clientèle	
La déficience intellectuelle	5
Les troubles envahissants du développement	6
L'accès aux services spécialisés	7
Des services spécialisés par parcours de vie	8
Des services spécialisés par épisode de services	9
Des services spécialisés en lien avec la	
planification stratégique	9
Les fondements et les principes au cœur de l'intervention	10
Les principes guidant l'intervention professionnelle	11
Des offres de services spécialisés, des processus	
cliniques, des guides et des standards de pratiques	
de la plus haute qualité	12
Offre de services spécialisés aux familles et aux proches.	
Domaines d'intervention	
Objectifs d'intervention	
Au parcours de vie « Petite enfance »	
Au parcours de vie « Enfance-jeunesse »	
Au parcours de vie « Adolescence et transition vers la vie adulte »	
Au parcours de vie « Adulte »	
Au parcours de vie « Personne vieillissante »	17
Offre de services spécialisés aux partenaires	
Domaines d'intervention	
Objectifs d'intervention	
Au parcours de vie « Petite enfance »	
Au parcours de vie « Enfance-jeunesse »	
Au parcours de vie « Adolescence et transition vers la vie adulte »	
Au parcours de vie « Adulte »	
Au parcours de vie « Personne vieillissante »	22
Engagement dans la collectivité	00
Domaines relatifs à l'engagement dans la collectivité	
Objectifs relatifs à l'engagement dans la collectivité	

Introduction

Le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED) Pavillon du Parc est un établissement du réseau de la santé et des services sociaux. Sa mission est d'offrir des services spécialisés d'adaptation et de réadaptation aux personnes présentant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble envahissant du développement (TED) de l'Outaouais.

Parallèlement, il offre aussi des services de soutien et d'accompagnement aux familles et aux proches de ces personnes et aux différents partenaires œuvrant de près ou de loin auprès des personnes présentant une DI ou un TED.

Tel que précisé dans sa planification stratégique 2011-2015, le Pavillon du Parc veut s'assurer d'une approche intégrée des services en fonction des parcours de vie et d'un arrimage plus cohérent avec les partenaires. Parce que nous voulons permettre une inclusion authentique de notre clientèle, nous avons le souci constant de la promotion de l'exercice des droits et d'une société inclusive. Nous voulons offrir des services spécialisés pertinents, intégrés, accessibles, de qualité et sécuritaires. Pour soutenir ces offres de services spécialisés, nous nous appuyons constamment sur les résultats de recherche qui sont intégrés au développement et à l'évaluation des meilleures pratiques.

En tant qu'établissement du réseau québécois de la santé et des services sociaux, le Pavillon du Parc offre des services spécialisés qui s'inscrivent dans un contexte de hiérarchisation de services telle que définie dans les orientations ministérielles et les mandats spécifiques régionaux, et ce, tout en tenant compte des ressources qui nous sont allouées.

Le Pavillon du Parc dispense des services spécialisés en complémentarité avec les services généraux de proximité des Centres de santé et des services sociaux (CSSS) qui sont offerts selon une approche populationnelle.

La responsabilité d'offrir des services aux personnes présentant une DI ou un TED est partagée entre plusieurs organismes et établissements de l'Outaouais. Nous travaillons donc en étroite collaboration et dans un esprit de concertation avec les différents organismes et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, de même qu'avec ceux de l'éducation, de la famille et de l'enfance, de l'emploi, du monde municipal, du communautaire et du secteur privé. Cette collaboration s'inscrit dans un partage des responsabilités, des savoirs et d'expertises et dans un souci de complémentarité afin d'assurer une prestation de services qui réponde aux plus hauts standards de qualité. Pour ce faire, la collaboration des familles et des proches, des intervenants et des partenaires ainsi que l'engagement de tous auprès de la personne sont essentiels.

Les services d'intervention spécialisée offerts par le Pavillon du Parc sont limités par la réalité actuelle de son sous-financement et la pénurie de ressources humaines disponibles dans certains secteurs professionnels. Le Pavillon du Parc est ainsi incontestablement fragilisé par ce manque de financement et de ressources.

Le caractère spécialisé des services

Les services du Pavillon du Parc sont requis lorsque la situation est complexe et qu'elle nécessite des interventions intensives et interdisciplinaires, par des professionnels possédant une expertise spécialisée en DI et en TED. Ces services varient selon les besoins et selon l'évolution de la situation de la personne.

Plus concrètement, notre leadership dans le champ de l'intervention en DI et en TED s'actualise par :

 des interventions qui s'appuient sur les standards, les normes et les meilleures pratiques dans le champ de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement;

- une conscientisation auprès des partenaires et des acteurs de la collectivité pour favoriser l'adhésion et l'adoption de valeurs qui favorisent l'inclusion des personnes qui présentent une DI ou un TED, dans tous les secteurs de la vie en société;
- l'engagement à concevoir, à mener et à soutenir des activités de recherche en collaboration avec le milieu universitaire.
 Ces activités visent :
 - a) une meilleure compréhension de la réalité en DI et en TED,
 - b) la création et la validation de nouveaux outils et instruments d'évaluation clinique,
 - c) l'émergence d'approches et de modèles adaptés à la complexité des besoins et des contextes d'intervention en DI et en TED,
 - d) l'évaluation de modèles et de pratiques en contexte d'intervention en DI et en TED.
- une programmation de formations spécialisées en DI et en TED offertes par une équipe de formateurs chevronnés et reconnus pour leur expertise.

La clientèle

Deux clientèles spécifiques sont définies dans le mandat légal du Pavillon du Parc. Il s'agit de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement qui requièrent des services spécialisés, ainsi que leurs familles et leurs proches de la région de l'Outaouais.

La déficience intellectuelle

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) utilise l'expression « déficience intellectuelle » en référence à la définition de l'American Association on Intellectual and Developmental Disabilities (AAIDD, 2011). La déficience intellectuelle est caractérisée par des limitations significatives du fonctionnement intellectuel et du comportement adaptatif, lesquelles se manifestent dans les habiletés conceptuelles, sociales et pratiques. Cette incapacité survient avant l'âge de 18 ans¹.

Les troubles envahissants du développement

Le MSSS s'appuie sur les critères diagnostiques du DSM IV². La personne qui présente un trouble envahissant du développement éprouve, quant à elle, des problèmes particuliers qui affectent l'ensemble de son développement.

Plus spécifiquement, les caractéristiques associées aux TED sont :

- une altération de la communication;
- une altération des interactions sociales;
- des comportements, intérêts et activités à caractère restreint, répétitif et stéréotypé.

Ces troubles apparaissent généralement avant l'âge de trois ans. Parmi les troubles envahissants du développement, on retrouve cinq diagnostics: le trouble autistique, le syndrome de Rett, le trouble désintégratif de l'enfance, l'autisme non spécifié, le syndrome d'Asperger. Précisons que certaines personnes ayant un TED peuvent aussi présenter une DI.

Outre les caractéristiques personnelles de cette clientèle, tant chez les personnes avec une DI que celles avec un TED, on retrouve également des sous-groupes qui présentent des profils particuliers en lien avec une problématique telle que les troubles de comportement, les polyhandicaps, la toxicomanie, les problèmes de santé mentale ou les problèmes de santé physique.

Vivre avec une DI ou un TED comporte plusieurs défis sur le plan du fonctionnement de la personne, de son processus d'adaptation et des interactions avec son environnement. Ces enjeux seront précisés dans les offres de services spécialisés spécifiques à chaque parcours de vie.

² DSM IV-TR (2000). Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders. Il s'agit du manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux publié par l'Association américaine de psychiatrie (APA) qui identifie et classifie les syndromes et les troubles mentaux.

L'accès aux services spécialisés

Le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) est la porte d'entrée aux services spécialisés³. C'est donc par une référence du CSSS que le Pavillon du Parc reçoit les demandes de services lorsque ceux-ci semblent correspondre à la mission de l'établissement. Le mécanisme d'accès définit le processus par lequel les demandes de services sont acheminées au Pavillon du Parc. Il précise les critères d'admissibilité et décrit les étapes à suivre.

Durant le processus d'évaluation des demandes de services, un soutien est offert aux familles et aux proches pour les informer de l'évolution et de l'orientation de la demande ainsi que des délais possibles. Un soutien est également offert aux référents des CSSS pour discuter des situations complexes lorsque le diagnostic et les besoins de la personne sont difficiles à évaluer.

Lorsque la demande est acceptée, l'établissement assure un accès aux services selon les délais adoptés par le Pavillon du Parc en respect des normes ministérielles. Un intervenant est alors désigné en tant que porteur de dossier. Tout au long de l'épisode de services, le porteur de dossier est en lien avec la personne, sa famille et ses proches ainsi qu'avec les autres dispensateurs de services. Il travaille également en interdisciplinarité et maintient une préoccupation intersectorielle. Lorsque la demande n'est pas admissible ou lorsque les services spécialisés ne sont pas requis, d'autres options peuvent être proposées aux familles ou aux partenaires.

Un parcours de vie est représentatif d'une période durant laquelle la situation de la personne évolue et se modifie. Il en est de même pour les contextes dans lesquels elle se situe.

³ Exceptionnellement, l'accès aux services peut se faire par la référence des Centres jeunesse de l'Outaouais tel que reconnue par le Guide de collaboration entre les Centres de santé et de services sociaux et les Centres jeunesse de l'Outaouais pour les services aux enfants, aux jeunes et à leur famille (automne 2011).

Des services spécialisés par parcours de vie

Le choix du Pavillon du Parc de présenter les offres de services spécialisés par parcours de vie témoigne d'un virage dans la façon de concevoir ses services. Ainsi, au lieu de les présenter selon les différents contextes dans lesquels la personne peut cheminer (contextes d'intégration communautaire, d'intégration au travail ou d'intégration résidentielle), la présentation par parcours de vie signifie que les services sont associés d'abord à la personne, dans sa globalité, en prenant en considération toutes ses dimensions. Ainsi, chaque parcours de vie est représentatif d'une période durant laquelle la situation de la personne évolue et se modifie. Il en est de même pour les contextes dans lesquels elle se situe. L'offre de services par parcours de vie procure donc une flexibilité qui permet de considérer la personne selon les besoins requis par l'évolution de sa situation.

Les parcours correspondent à cinq grandes périodes de la vie :

- · Petite enfance;
- Enfance-jeunesse;
- Adolescence et transition vers la vie adulte:
- Adulte:
- Personne vieillissante.

Sauf en ce qui a trait aux services du parcours de vie « Petite enfance » qui sont régionalisés, les services offerts dans les autres parcours de vie sont essentiellement dispensés par des intervenants rattachés aux points de services du Pavillon du Parc situés dans les différents territoires de l'Outaouais.

En dernier lieu, et selon le contexte et la complexité des besoins, les services dispensés dans les différents parcours de vie peuvent nécessiter l'apport de services professionnels complémentaires. En raison de leur masse critique, ces services complémentaires sont régionalisés et s'actualisent à partir d'un modèle d'interdisciplinarité en soutien à l'évaluation et à l'intervention.

Des services spécialisés par épisode de services

Il convient également de préciser que la gamme de services du Pavillon du Parc aspire à être ponctuelle et offerte par épisode de services. Un épisode de services réfère à une période circonscrite dans le temps, durant laquelle les services offerts sont intensifs, structurés et concernent des domaines spécifiques d'intervention. Un épisode de services peut être poursuivi ou renouvelé, s'il y a concordance entre la nature des besoins de la personne et l'offre de services spécialisés du Pavillon du Parc.

Lorsque les services spécialisés ne sont plus requis, le Pavillon du Parc s'engage à prendre des mesures afin d'assurer la continuité des services, préalablement à la fermeture du dossier. Toutefois, après la fermeture du dossier, de nouveaux besoins peuvent nécessiter un nouvel épisode de services du Pavillon du Parc. Dans cette situation, le mécanisme d'accès aux services est alors simplifié et accéléré, ce qui permet la reprise des interventions dans un délai qui tient compte de la nature des besoins identifiés et des services spécialisés requis.

Des services spécialisés en lien avec la planification stratégique

Les objectifs des offres de services spécialisés sont en lien avec les axes de la planification stratégique 2011-2015 du Pavillon du Parc :

- quant à l'accessibilité, assurer un accès aux services selon les critères définis dans le plan d'accès;
- quant à la continuité et la coordination des ressources, assurer des services spécialisés en complémentarité avec les partenaires, coordonnés par un plan de services individualisés (PSI);
- quant à la qualité, assurer une évaluation des interventions :
 - a) lors de la révision des plans de services individualisés et des plans d'intervention,
 - b) dans le cadre de l'évaluation systématique des services qui peut être associée à des projets de recherche.

Les fondements et les principes au cœur de l'intervention

Les offres de services spécialisés se traduisent par des interventions professionnelles dont les fondements reposent sur :

- la croyance dans le potentiel des personnes;
- · la défense des droits;
- le développement et le maintien du réseau personnel et social;
- le développement et l'expression des capabilités;
- l'appartenance.

Au Pavillon du Parc, la **croyance dans le potentiel** des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement est à la base de toutes les interventions. Au-delà des limitations associées au diagnostic, les interventions visent le développement optimal de la personne et l'expression de ses forces, de ses talents, de ses habiletés et de ses aptitudes.

La défense des droits des personnes qui présentent une DI ou un TED est au cœur des préoccupations du Pavillon du Parc. Ce fondement repose sur le principe d'égalité et de dignité et sur le fait que tout être humain possède des droits et des libertés intrinsèques destinés à assurer sa protection et son épanouissement.

Le développement et le maintien du réseau personnel et social d'une personne sont basés sur la conviction qu'aucune incapacité ne peut empêcher une relation significative. Le choix de développer le réseau personnel et social s'appuie sur des recherches qui indiquent une corrélation directe entre la santé, la qualité de vie, la sécurité d'une personne et le nombre de personnes avec qui elle est en relation significative. Ainsi, pour toute personne, le réseau personnel et social est un facteur de protection et de sécurité tant pour le présent que pour l'avenir. Ceci est d'autant plus vrai pour les personnes les plus vulnérables.

Le développement et l'expression des « capabilités » reposent fondamentalement sur l'idée que les personnes avec des incapacités apportent une contribution essentielle à notre société. La notion de capabilités réfère « à la capacité de mener une vie humaine qui soit



digne d'être vécue » au sein d'une société qui considère comme étant non-négociables les principes de justice, d'égalité et d'équité.

Le concept de capabilité est une contraction des mots « capacités » et « possibilités ». D'une part, les capacités de la personne que sont ses talents, ses aptitudes, ses compétences, ses habiletés, et d'autre part, les possibilités qui lui sont offertes au sein de la collectivité pour les exercer, les déployer et les mettre en œuvre.

L'expression des capabilités réfère donc à des contextes de vie dans lesquels les personnes ont des possibilités réelles d'exercer leurs capacités.

L'appartenance est liée au sentiment que ressent un individu face à un groupe, une institution ou une collectivité, auquel il s'identifie et avec qui il se sent solidaire. Appartenir, c'est s'actualiser au sein de relations significatives avec d'autres personnes; c'est ressentir sa part irremplaçable dans un groupe ou la collectivité. Par exemple, c'est le fait de se sentir bien chez soi ou à l'école, de se sentir utile dans son milieu de travail et de se sentir reconnu par les autres membres de la collectivité. Bref, l'appartenance se révèle autant par notre présence que par nos actions. Nous ne pouvons pas produire l'appartenance, mais nous pouvons créer les conditions propices à son émergence.

Ces fondements sont au cœur des préoccupations du Pavillon du Parc et orientent le choix des interventions professionnelles.

Les principes guidant l'intervention professionnelle

Les fondements de l'intervention professionnelle influencent les principes qui guident la pratique clinique. Ces principes sont ancrés dans des interventions professionnelles :

- qui sont individualisées et se déroulent en contexte inclusif et en partenariat;
- qui sont fondées sur le consentement libre et éclairé de la personne ou de sa famille;

- qui visent à informer simplement et adéquatement les personnes sur leur situation, les changements qui surviennent dans leur vie et sur les choix qui s'offrent à eux;
- qui sont interdisciplinaires dans le cadre d'une équipe interne et/ou externe;
- qui s'adressent prioritairement aux personnes dont la réponse aux besoins est la plus complexe;
- qui visent à soutenir et à impliquer les familles et les proches;
- qui sont définies dans un processus clinique de l'évaluation initiale à la fin de l'épisode de service;
- qui s'appuient sur des guides et des standards de pratiques;
- qui sont soutenues par des activités de formation accessibles aux intervenants internes et externes;
- qui s'inscrivent dans une trajectoire organisationnelle de services de santé et de services sociaux complémentaires et coordonnés tels que définis régionalement;
- qui sont encadrées et soutenues par des activités de recherche et d'évaluation, et ce, de manière continue.

Des offres de services spécialisés, des processus cliniques, des guides et des standards de pratiques de la plus haute qualité

Le Pavillon du Parc est engagé dans une démarche intégrée pour appuyer le déploiement de ses services spécialisés. Cette démarche intégrée comprend trois volets interreliés : 1) les offres de services spécialisés, 2) les processus cliniques et 3) les guides et les standards de pratiques.

Les offres de services spécialisés font état de la gamme de services proposée par l'établissement pour répondre à son mandat. Elles se déclinent en cinq parcours de vie. À celles-ci s'ajoutent une offre de services aux familles et aux proches ainsi qu'une offre de services aux partenaires. Enfin, les offres de services sont complétées par un engagement du Pavillon du Parc auprès de la collectivité.

Chacune des offres de services spécialisés expose :

- les domaines qui réfèrent aux dimensions touchées par les interventions, soit sur le plan individuel (acquisition d'habiletés, stratégies éducatives, etc.) ou sur le plan des environnements sociaux;
- les objectifs qui viennent préciser les buts visés par les interventions.

Les processus cliniques viennent structurer le déroulement de la prestation des services et des interventions. Ils précisent les activités cliniques et administratives, les outils, les responsabilités et les échéanciers.

Les guides et les standards encadrent les pratiques, tout en précisant les normes au regard de l'état actuel des connaissances en matière d'intervention en DI et en TED.

Les offres de services spécialisés, les processus cliniques et les guides et les standards de pratiques forment un ensemble cohérent qui vise à offrir des services de la plus haute qualité en tenant compte des normes professionnelles et des orientations ministérielles en vigueur.



Offre de Services spécialisés aux familles et aux proches

La présente offre de services spécialisés s'adresse spécifiquement aux familles et aux proches des personnes présentant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble envahissant du développement (TED). Elle veut rendre tangible l'importance accordée au réseau de la personne tout en reconnaissant l'importance et la responsabilité des parents dans le développement de leur enfant, la portée des interactions entre la personne et son environnement et le caractère évolutif du rôle de la famille et des proches au cours des différents parcours de vie.

L'implication et les besoins des familles et des proches se modulent aux différents cycles de la vie familiale et aux réalités distinctes qui en découlent. L'offre de services spécialisés aux familles et aux proches veut donc offrir une réponse ajustée et adaptée aux besoins spécifiques des différents membres de la famille (parents, conjoints, fratrie, substitut parental, etc.) par rapport à eux-mêmes et non par rapport exclusivement aux besoins de la personne présentant une DI ou un TED.

La responsabilité d'offrir des services aux familles et aux proches repose sur une collaboration entre les différents partenaires qui les entourent, en respect des mandats qui leur sont dévolus. Le partage des expertises et la continuité des services contribuent à une réponse adaptée aux familles et aux proches à des étapes précises qui surviendront tout au long des cycles de la vie familiale.

Ainsi, l'offre de services spécialisés aux familles et aux proches répond aux besoins exprimés par les familles d'être soutenues à travers leur expérience, leur vécu et leur réalité de parents, de frères, de sœurs, de grands-parents ou tout autre proche d'une personne présentant une DI ou un TED. Elle permet ainsi au Pavillon du Parc d'expliciter ses engagements envers les familles et les proches et vise à reconnaître, soutenir et renforcer leurs stratégies, leurs capacités d'adaptation et leur implication auprès de leur enfant.

Le Pavillon du Parc reconnaît l'expertise, les compétences et « l'empowerment » des parents. En ce sens, les intervenants accompagnent les parents dans leurs prises de décisions en favorisant leur participation



active, tout en leur donnant des moyens éducatifs et des stratégies d'intervention qui soutiennent et facilitent leur rôle parental et familial.

Domaines d'intervention

L'offre de services spécialisés aux familles et aux proches se décline en six domaines d'intervention :

- information/formation:
- soutien aux familles et aux proches;
- stratégies éducatives;
- défense des droits;
- réseau personnel et social de la personne présentant une DI ou un TED;
- planification de l'avenir.

Objectifs d'intervention

Pour les familles et les proches, les services spécialisés d'adaptation et de réadaptation à la personne visent à :

- aider le parent et les proches à comprendre le diagnostic de leur enfant;
- reconnaître et valoriser l'expertise et les compétences de la famille et des proches;
- soutenir la famille et les proches dans la détermination de leurs besoins;
- soutenir la famille et les proches dans l'application des stratégies éducatives;
- aider le parent à comprendre le vécu de la fratrie;
- soutenir la fratrie dans son adaptation face au frère ou la sœur qui présente une DI ou un TED;
- soutenir et guider le parent dans la défense des droits de son enfant;
- soutenir la famille dans ses démarches visant l'inclusion dans différents contextes et milieux de vie;
- soutenir le parent dans les différentes transitions;
- informer sur les ressources existantes et orienter vers les services externes au besoin;
- offrir de l'information (sur une base individuelle ou de groupe) sur les enjeux spécifiques aux différents parcours de vie;
- sensibiliser et outiller les familles à l'importance du développement et de la consolidation du réseau personnel et social de la personne présentant une DI ou un TED.

Les domaines d'intervention et les objectifs ciblés dans l'offre de services spécialisés aux familles et aux proches s'actualisent à travers les différents parcours de vie.

Parcours de vie Petite enfance



Au parcours « Petite enfance », les services spécialisés aux familles et aux proches considèrent les parents comme les premiers responsables de leur enfant. En ce sens, ils sont les mieux positionnés pour connaître et répondre aux besoins de celui-ci.

Durant ce parcours, les défis sont nombreux pour la famille et ils impliquent des adaptations importantes. Les parents doivent faire face au diagnostic et ont besoin d'être écoutés, informés, accompagnés et outillés dans l'expérience que représente le fait d'être parent d'un enfant présentant une DI ou un TED. Lorsque leur enfant commence à fréquenter différents milieux de vie, les parents ont besoin d'être soutenus, particulièrement lors de la transition scolaire.

De plus, les services spécialisés offerts par le Pavillon du Parc sont toujours dispensés en collaboration avec les services offerts par les services de santé et sociaux de la 1^{re} ligne (CSSS). Ainsi, dès le parcours de vie « Petite enfance », les familles et les proches seront amenés à interagir avec différents partenaires afin de répondre à l'ensemble de leurs besoins.

Parcours de vie Enfance-jeunesse



Au parcours « Enfance-jeunesse », les parents demeurent toujours les premiers responsables de leur enfant. Le parcours scolaire, les loisirs et les relations interpersonnelles entraînent parfois des besoins de soutien spécialisé. Les parents devront aussi composer avec les nombreux changements associés à cette période de vie. D'abord, l'entrée dans la puberté demande une attention particulière. Les parents peuvent avoir besoin d'être informés et outillés pour accompagner leur enfant dans ces changements et le soutenir dans le développement de son autonomie et de son autodétermination. De plus, l'entrée à l'école secondaire marque le début d'une autre étape qui demande à être bien préparée. Cette transition peut entraîner certaines appréhensions, puisqu'elle implique une période d'adaptation et de nombreux ajustements.

Parcours de vie

Adolescence et transition vers la vie adulte



Au parcours « Adolescence et transition vers la vie adulte », les services spécialisés aux familles et aux proches tiennent compte de la transformation du rôle de la famille, des proches et des personnes significatives à l'égard de l'adolescent/jeune adulte. Les parents peuvent vivre certaines inquiétudes et incertitudes face à l'avenir de leur adolescent qui chemine vers la vie adulte. D'abord, le développement socio-affectif et psycho-sexuel prend plus d'importance pendant ce parcours et requiert une attention particulière. Il faut aussi tenir compte du fait que dès l'âge de 14 ans, sur le plan légal, l'adolescent est jugé responsable de prendre certaines décisions le concernant, notamment en ce qui a trait à son consentement libre et éclairé de bénéficier des interventions offertes. Celui-ci se préparant à réaliser son projet de vie, il a besoin de l'appui des personnes significatives qui l'entourent. Ces dernières se doivent donc de l'encourager et de prendre ce virage avec lui. Ce tournant nécessite parfois des interventions qui permettront aux familles et aux proches de s'ajuster à cette nouvelle réalité.

Parcours de vie Adulte



Au parcours « Adulte », les services spécialisés aux familles et aux proches accompagnent les parents dans leurs prises de décisions concernant leur enfant devenu adulte. Ils favorisent la participation active en donnant des moyens et des stratégies d'intervention adaptés à la réalité de la famille. Ainsi, ils facilitent non seulement la poursuite du rôle parental, mais aussi l'acceptation de voir leur enfant devenu adulte vivre sa vie de façon de plus en plus autonome, tout en étant soutenu par un réseau personnel et social élargi.

Parcours de vie Personne vieillissante



Au parcours « Personne vieillissante », les services spécialisés aux familles et aux proches fournissent des informations sur les particularités du vieillissement chez les personnes présentant une DI ou un TED. Dans le cadre de ces services, les intervenants portent une attention particulière, non seulement au vieillissement de l'usager, mais aussi au vécu de ses parents et de ses proches qui vieillissent eux aussi. Ils sont également attentifs à la préparation à la fin de vie de la personne et soutiennent les familles et les proches dans leur adaptation face aux nombreux deuils et aux pertes qui ont lieu durant ce parcours.

Offre de Services spécialisés aux partenaires

L'offre de services spécialisés aux partenaires du Pavillon du Parc reconnaît l'importance d'interventions concertées, de continuité de services et de partage d'expertise pour mieux répondre aux besoins des personnes présentant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble envahissant du développement (TED). Ces services s'adressent aux différents acteurs du réseau de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de la famille et des aînés, du secteur de l'emploi, des municipalités et du milieu communautaire.

L'offre de services spécialisés aux partenaires s'actualise en deux volets :

- le premier volet met l'emphase sur la collaboration et la concertation entre les partenaires dans le cadre de la dispensation des services aux personnes présentant une DI ou un TED. Cette concertation vise à assurer la continuité des services à la personne ainsi qu'aux familles et aux proches en vue de l'atteinte des objectifs d'intervention;
- le deuxième volet s'adresse aux différents acteurs concernés par la réalité des personnes présentant une DI ou un TED. De par son expertise, le Pavillon du Parc apporte à ses partenaires un soutien sous forme d'activités de sensibilisation, d'information et de formation. Il favorise également la compréhension des défis collectifs auxquels font face les personnes présentant une DI ou un TED, et ce, tout en contribuant à la recherche de solutions lorsque se présentent des situations problématiques en lien avec ces défis.

Cette offre s'actualise par la participation du Pavillon du Parc aux rencontres avec les partenaires dans un souci d'amélioration et de continuité des services, en respect des mandats spécifiques de chacun.

Domaines d'intervention

Pour les partenaires, l'offre de services spécialisés couvre cinq domaines :

- sensibilisation, information, formation et partage de savoirs et d'expertise;
- planification et déploiement des interventions en respect des plans d'intervention (PI) et des plans de services individualisés (PSI) élaborés conjointement;

- concertation et organisation communautaire;
- développement de projets et d'initiatives en faveur des personnes présentant une DI ou un TED;
- développement d'activités de recherche en collaboration avec le milieu universitaire.

Objectifs d'intervention

Pour les partenaires, les services spécialisés visent à :

- sensibiliser les partenaires sur les enjeux spécifiques des personnes présentant une DI ou un TED au regard des différents parcours de vie;
- préciser les rôles et les responsabilités du Pavillon du Parc comme dispensateur de services spécialisés auprès des différents partenaires;
- soutenir et outiller les milieux dans le développement et l'adaptation de leurs services relativement aux personnes présentant une DI ou un TED;
- soutenir les milieux afin de faciliter l'inclusion des personnes présentant une DI ou un TED;
- participer aux rencontres de concertation avec les partenaires pour la dispensation, l'harmonisation et l'amélioration des services à l'égard des personnes présentant une DI ou un TED;
- soutenir et participer au développement de projets et d'initiatives à l'égard des personnes présentant une DI ou un TED;
- développer des ententes de services et de collaboration avec les différents partenaires;
- travailler en partenariat avec les milieux de formation postsecondaire et universitaire;
- accueillir les stagiaires des différents établissements d'enseignement.

Les domaines d'intervention et les objectifs ciblés dans l'offre de services spécialisés aux partenaires s'actualisent à travers les différents parcours de vie avec des partenaires privilégiés.

Parcours de vie Petite enfance



Au parcours de vie « Petite enfance », les partenaires privilégiés proviennent principalement du :

 réseau de la santé et des services sociaux (CSSS, services spécialisés de 2º ligne offerts à la petite enfance, cliniques pédiatriques des centres hospitaliers);

- réseau de la famille (services de garde, association des centres de la petite enfance de l'Outaouais);
- réseau de l'éducation (commissions scolaires, écoles primaires);
- secteur communautaire.

Au parcours de vie « Petite enfance », l'accès aux services du Pavillon du Parc exige une collaboration particulière entre les différents partenaires lors des demandes de services et de l'évaluation des demandes. Cette évaluation se fait conjointement avec le référent (CSSS) afin d'harmoniser et de favoriser la compréhension des services requis. De plus, au parcours de vie « Petite enfance », les programmes intensifs offerts aux 2-5 ans déployés dans les services de garde exigent une concertation particulière et une entente de collaboration entre le Pavillon du Parc et ces milieux. Enfin, la planification de la transition vers le préscolaire nécessite une collaboration entre les différents partenaires.

Parcours de vie Enfance-jeunesse



Au parcours de vie « Enfance-jeunesse », les partenaires privilégiés proviennent principalement du :

- réseau de la santé et des services sociaux (CSSS, services spécialisés de 2º ligne offerts à l'enfance-jeunesse);
- réseau de l'éducation (commissions scolaires, écoles primaires et secondaires, services de garde scolaire);
- secteur communautaire;
- réseau municipal (services de loisirs, camps de jour, transport);
- réseau de la sécurité publique.

Au parcours de vie « Enfance-jeunesse », les différents partenaires sont appelés à se concerter afin de planifier la transition de l'enfant présentant une DI ou un TED de l'école primaire vers l'école secondaire. De plus, le Pavillon du Parc contribue à la mise en place de mécanismes et de lieux de concertation afin de planifier et de permettre l'accès des enfants et des adolescents à des activités de loisir et des camps de jour.

Parcours de vie





Au parcours de vie « Adolescence et transition vers la vie adulte », les partenaires privilégiés proviennent principalement du :

- réseau de la santé et des services sociaux (CSSS, services spécialisés de 2º ligne offerts aux adolescents et aux jeunes adultes);
- réseau de l'éducation (commissions scolaires, écoles secondaires, milieux postsecondaire et formation continue);
- secteur communautaire;
- réseau municipal (services de loisirs, transport);
- réseau de l'emploi et de la sécurité du revenu (centre local d'emploi, employeurs);
- réseau de la sécurité publique.

Au parcours de vie « Adolescence et transition vers la vie adulte », les différents partenaires sont appelés à se concerter afin de planifier la transition de l'adolescent présentant une DI ou un TED vers sa vie adulte. La mise en œuvre d'un plan de transition concerté abordant différents volets, tels que les volets personnel, social, résidentiel, socio-professionnel et communautaire, permet d'identifier l'apport des différents partenaires dans l'identification et la réalisation du plan de l'adolescent/jeune adulte.

Parcours de vie Adulte



Au parcours de vie « Adulte », les partenaires privilégiés proviennent principalement du :

- réseau de la santé et des services sociaux (CSSS, services spécialisés de 2º ligne offerts aux adultes);
- réseau de l'éducation (commissions scolaires, milieux postsecondaire et formation continue);
- secteur communautaire;
- réseau municipal (services de loisirs, transport);
- réseau de l'emploi et de la sécurité du revenu (centre local d'emploi, employeurs);
- secteur résidentiel (office municipal d'habitation, coopératives d'habitation, ressources non-institutionnelles);
- réseau de la sécurité publique.

Au parcours de vie « Adulte », les différents partenaires sont appelés à se concerter afin de soutenir les multiples transitions que les adultes présentant une DI ou un TED sont appelés à vivre tant sur les plans personnel, social, résidentiel, socio-professionnel et communautaire. Le Pavillon du Parc contribue ainsi à la mise en place de mécanismes et de lieux de concertation afin que tous les partenaires puissent contribuer à l'actualisation du projet de vie des adultes. De façon incontournable, cette concertation doit toucher trois dimensions spécifiques de la vie des adultes : l'emploi, l'hébergement et les activités dans la communauté.

Parcours de vie Personne vieillissante



Au parcours de vie « Personne vieillissante », les partenaires privilégiés proviennent principalement du :

- réseau de la santé et des services sociaux (CSSS, services spécialisés de 2º ligne offerts aux personnes vieillissantes);
- secteur communautaire (services et activités spécifiques aux personnes vieillissantes);
- réseau municipal (services de loisirs, transport);
- réseau de l'emploi et de la sécurité du revenu (centre local d'emploi);
- secteur résidentiel (office municipal d'habitation, coopératives d'habitation, ressources non-institutionnelles).

Au parcours de vie « Personne vieillissante », les partenaires privilégiés sont appelés à se concerter afin de maximiser la qualité de vie des personnes vieillissantes présentant une DI ou un TED. Le Pavillon du Parc contribue ainsi à la mise en place de mécanismes et de lieux de concertation afin que tous les partenaires puissent contribuer à la mise en œuvre de services adaptés aux aînés qui présentent une DI ou un TED.

Engagement dans la collectivité

Les droits, les services et les ressources disponibles à toute personne d'une communauté doivent aussi être accessibles à celles qui présentent une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble envahissant du développement (TED).

La collectivité doit donc mettre en place l'ensemble des conditions permettant l'inclusion des personnes présentant une DI ou un TED afin qu'elles y soient des membres à part entière.

Le Pavillon du Parc s'engage d'abord à promouvoir et à défendre les droits des personnes qui présentent une DI ou un TED et s'engage à identifier les différentes situations qui constituent des barrières à l'inclusion et à la participation citoyenne de ces personnes dans leur collectivité. Il s'engage aussi à soutenir les différents milieux dans la mise en place des conditions facilitant l'inclusion dans une perspective d'accessibilité universelle.

Domaines relatifs à l'engagement dans la collectivité

L'engagement dans la collectivité couvre trois domaines :

- promotion et défense des droits;
- réduction des obstacles à l'inclusion sociale et à l'accessibilité universelle;
- diffusion des connaissances dans la collectivité.

Objectifs relatifs à l'engagement dans la collectivité

Pour la collectivité, les services spécialisés d'adaptation et de réadaptation du Pavillon du Parc visent à :

- contribuer à réduire les préjugés, à démystifier la déficience intellectuelle ou les troubles envahissants du développement;
- assurer la promotion et la défense des droits et des intérêts des personnes présentant une DI ou un TED;
- promouvoir et soutenir la mise en place de conditions qui favorisent le développement de communautés inclusives;
- soutenir des projets qui adoptent une perspective d'accessibilité universelle;
- favoriser l'accessibilité à l'information et l'utilisation d'un langage clair et simple;
- sensibiliser la collectivité aux enjeux particuliers des personnes présentant une DI ou un TED (accessibilité au transport, aux loisirs, à l'information, au travail, au logement, etc.);
- dénoncer les situations de discrimination et de non-respect des droits de la personne et œuvrer à soutenir la réduction des obstacles à l'inclusion;
- revendiquer une plus grande accessibilité et équité dans les services à la communauté;
- diffuser les connaissances relatives à la déficience intellectuelle et aux troubles envahissants du développement dans la collectivité.



Traitez les gens comme s'ils étaient ce qu'ils devraient être, et vous les aiderez ainsi à devenir ce qu'ils peuvent être >>

Johann Wolfgan Von Goethe



Adopté au conseil d'administration Décembre 2011